

Portant adoption des Grandes Orientations de Politiques Economiques (GOPE) des Etats membres de la Communauté pour l'année 2010.- 7

## LE CONSEIL DES MINISTRES

**VU** le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 mars 1994 et ses Additifs subséquents ;

**VU** la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), notamment en son Titre III ;

**VU** la Directive N° 01/00-UEAC-064-CM-04 relative à la mise en place de la Surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

**VU** la Directive N° 01/01-UEAC-094-CM-06 fixant critères et indicateurs macroéconomiques de la surveillance multilatérale ;

**VU** la Décision N° 02/01-UEAC-090-CM-06 relative à la participation du Secrétariat Exécutif aux négociations des Etats membres avec les Institutions de Bretton Woods ;

**VU** la Décision N° 01/00-UEAC-064-CM-04 relative à la détermination du calendrier de la mise en place de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article 55, il revient au Conseil des Ministres d'adopter les critères et indicateurs de la Surveillance multilatérale et de leur assigner, le cas échéant, des valeurs critiques ;

**SUR** proposition de la Commission de la CEMAC et après consultation de la Cellule communautaire et du Collège de surveillance ;

**EN** sa séance du **11 DEC. 2009**

## DECIDE

**Article 1er :** Sont adoptées les Grandes Orientations de Politiques Economiques (GOPE) des Etats membres de la Communauté pour l'année 2010 jointes en annexe.

**Article 2 :** Le Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale est chargé du suivi de l'exécution de la présente Décision.

**Article 3 :** la présente Décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Communauté. 2

BANGUI, le **11 DEC. 2009**

LE PRESIDENT



**Albert BESSE**